

Plan directeur en ressources informationnelles 2018-2021



Table des matières

Introduction	1
Présentation sommaire du BAPE.....	1
Mission	2
Vision.....	2
Valeurs.....	2
Les services.....	3
Le contexte organisationnel.....	4
L'environnement technologique	4
La gouverne des ressources informationnelles	5
La gestion du risque et des incidents	6



Introduction

Afin d'assurer une gestion saine et efficace, puis pour se conformer à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, c. G-1.03), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a produit le présent plan directeur en ressources informationnelles.

Présentation sommaire du BAPE

Le BAPE a été créé en 1978. À la fin des années 70, l'Humanité prenait subitement conscience des limites du développement associées à l'industrialisation et à la consommation de masse. Pour rétablir l'équilibre entre le développement et la conservation de la nature, dans une optique d'équité entre les générations, il fallait se doter d'outils pour évaluer les incidences environnementales des projets, et pour guider la prise de décision gouvernementale.

Pour être complets, les bâtisseurs de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement savaient que ce coffre à outils devait comprendre un espace pour la participation publique qui offrirait l'accès à l'information et la capacité pour tous de s'exprimer. Cette approche visionnaire, incarnée par le BAPE, s'est vue renforcée en 2006 par l'adoption de la *Loi sur le développement durable*, laquelle souligne que :

« la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ».

Plus tard, en 2012, la Déclaration du gouvernement ouvert du Québec se voulait aussi l'occasion de promouvoir « un gouvernement qui encourage la participation, en plaçant les citoyens au cœur du processus décisionnel de l'État », affirmant que « l'apport du public est essentiel à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du gouvernement ». Aujourd'hui encore, l'adoption récente du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique vient souligner à quel point un instrument comme le BAPE est nécessaire.

Mission

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*.

Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou sur une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques des projets.

Vision

Être reconnu comme une référence en matière de démocratie participative où chacun a la possibilité de faire la différence au bénéfice d'une vision de développement structurante et durable du Québec.

Valeurs

Le BAPE s'engage à appuyer son action sur ces quatre valeurs éthiques :

Le respect consiste à accorder un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention portée aux autres, en se conduisant envers eux avec honnêteté et courtoisie, et par le souci de s'accorder un temps de réflexion.

L'impartialité réside dans le devoir et le privilège de pouvoir adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'entendre et d'accorder la même importance à tous, sans parti pris.

L'équité s'entend comme la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.

La vigilance se définit comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait se passer et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

Le BAPE souscrit par ailleurs aux valeurs de la fonction publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

Les services

Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été investis en technologie de l'information et en ressources informationnelles pour soutenir la mission et diversifier l'offre de service de l'organisation. Cela accroît d'autant la complexité de la gestion des ressources informationnelles.

Par exemple, dans le but de favoriser une plus grande participation et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE a de plus en plus recours aux technologies de l'information et des communications, dont la webdiffusion des séances publiques. La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web en mode audio ou vidéo est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats, en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude, des répercussions et de l'intérêt suscité à l'extérieur de la région où le projet est susceptible de s'implanter, ainsi que de la disponibilité de l'infrastructure technologique requise. Lorsque les infrastructures technologiques le permettent, le BAPE se donne comme objectif de diffuser sur le Web, au minimum en mode audio, 100 % de ses séances pour des mandats d'enquête et d'audience publique, d'enquête ou de consultation publique. Le BAPE est d'ailleurs reconnu pour son expertise, puisqu'il est appelé à fournir ses services à d'autres ministères et organismes régulièrement.

Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure sont actuellement en réalisation au BAPE. Pour ne citer que quelques exemples, la refonte du site Web du BAPE, un projet de télétravail, un projet de migration vers l'infonuagique ainsi qu'un projet de transformation du milieu de travail en adéquation avec la Stratégie de gestion des ressources humaines. Ces projets s'intègrent dans la Stratégie pour une administration publique numérique, qui vise à accélérer la transformation numérique des organisations autour d'une vision commune : rendre la fonction publique plus agile, moderne et adaptée aux réalités d'aujourd'hui.

Le contexte organisationnel

L'organisation du BAPE est composée d'un président, d'un vice-président, et de trois autres membres à temps plein, tous nommé par le Conseil des ministres. L'organisation relève du ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

En termes de ressources humaines, le BAPE dispose de 54 ETC, professionnels, techniciens, agentes de secrétariat et autres types d'utilisateur des technologies de l'information.

L'équipe informatique du BAPE se compose d'un technicien, d'un analyste et d'un conseiller en sécurité de l'information responsable du secteur. Ce dernier est supervisé par le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications qui soutient ces personnes et l'ensemble des activités qu'ils produisent. S'ajoutent des ressources partagées avec le ministère portefeuille pour des besoins spécifiques.

L'environnement technologique

Le BAPE compte actuellement :

- ✚ 77 postes de travail;
- ✚ 30 portables (dont 2 Surface de Microsoft);
- ✚ 2 tablettes (iPad);
- ✚ 8 téléphones intelligents;
- ✚ 5 serveurs physiques;
- ✚ 1 unité de prise de copie;
- ✚ 5 point d'accès;
- ✚ 6 commutateurs réseau;
- ✚ 1 système téléphonique (BCM);
- ✚ 2 UPS;
- ✚ 22 systèmes d'information.

La gouverne des ressources informationnelles

Le BAPE favorise de façon constante une saine gestion des technologies de l'information et l'utilisation optimale des ressources informationnelles. Conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), les grands objectifs et finalités de l'organisation sont :

1. d'instaurer une gouvernance intégrée et concertée;
2. d'optimiser les façons de faire en privilégiant le partage et la mise en commun :
 - ✚ du savoir-faire,
 - ✚ de l'information,
 - ✚ des infrastructures,
 - ✚ des ressources;
3. d'assurer une gestion rigoureuse et transparente.

Les RI du BAPE adhèrent à ces grands objectifs et poursuit les mêmes à son niveau.

Les orientations actuelles visent notamment à :

- ✚ mettre en commun et partager les ressources technologiques;
- ✚ maximiser l'utilisation de l'infonuagique (des infrastructures et systèmes d'informations en place ou à venir);
- ✚ favoriser le logiciel libre;
- ✚ favoriser la mobilité;
- ✚ favoriser l'intégration des systèmes et l'harmonisation des processus;
- ✚ développer ou déployer des systèmes d'information répondant aux critères de conformité, sécurité et confidentialité;
- ✚ offrir la souplesse nécessaire à chacune des directions pour réaliser ses activités et mandats tout en ayant une vision systémique et intégrée des ressources informationnelles et technologies de l'information au BAPE.

Sur le plan stratégique, le BAPE reconnaît le potentiel des technologies de l'information comme moyen privilégié pour atteindre ses objectifs de développement. En outre, il voit dans les économies d'échelle potentielles du travail collaboratif et de la mobilité un moyen d'assurer une gestion optimale des ressources. Le plan directeur en ressources informationnelles est donc un intrant essentiel pour la planification stratégique du BAPE 2018-2021. Le BAPE compte notamment sur les ressources informationnelles pour adresser 2 des enjeux retenus dans la récente planification stratégique 2018-2021 du BAPE déposé le 29 mars 2018 à l'Assemblée nationale du Québec.

Enjeu 1 : L'adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique

Orientations	Axes	Objectifs	Indicateurs	Cibles
Diversifier les modes d'information et de participation	Communications	Mettre en place de nouveaux modes d'information et de participation	Nombre de nouveaux modes d'information et de participation	1 en 2018-2019 1 en 2019-2020 1 en 2020-2021

Enjeu 2 : L'accroissement du savoir collectif et citoyen

Orientations	Axes	Objectifs	Indicateurs	Cibles
Être reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable	Communications	Partager l'expertise de l'organisation par le biais de partenariats	Nombre d'organisations ou de comités avec lesquels le BAPE partage son expertise	4 d'ici le 31 mars 2021

La gestion du risque et des incidents

L'entrée en vigueur de la LGGRI et de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale créent des obligations aux établissements en leur qualité d'organismes publics. Ainsi, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale oblige le BAPE à adopter, à mettre en œuvre, à maintenir à jour et à assurer l'application d'une politique sur la sécurité de l'information, en ayant recours, notamment, à des processus formels de sécurité de l'information qui permettent d'assurer la gestion des risques, la gestion de l'accès à l'information et la gestion des incidents.

La politique sur la sécurité de l'information du BAPE permet au Bureau d'accomplir sa mission, de préserver sa réputation, de respecter les lois et de réduire les risques en protégeant l'information qu'il a créée ou reçue et dont il est le gardien.

Cette information est multiple et diversifiée : renseignements personnels des citoyens et de membres du personnel, information professionnelle sujette à des droits de propriété intellectuelle (professeurs et chercheurs), information stratégique ou opérationnelle pour l'administration du Bureau.

L'efficacité des mesures de sécurité de l'information exige l'attribution claire des rôles et des responsabilités aux différents acteurs du BAPE par la mise en place d'un cadre de gestion de la sécurité permettant notamment une reddition de comptes adéquate.

Les pratiques et les solutions retenues en matière de sécurité de l'information doivent être remises en question de manière périodique dans le but de tenir compte non seulement des changements juridiques, organisationnels, technologiques, physiques et environnementaux, mais aussi de l'évolution des menaces et des risques.

Le BAPE a mis en place une structure de gestion des incidents. Il déploie des mesures de sécurité de l'information de manière à assurer la continuité de ses services. À cet égard, il met en place les mesures nécessaires à l'obtention des buts suivants :

- ✚ limiter l'occurrence des incidents en matière de sécurité de l'information;
- ✚ gérer adéquatement ces incidents pour en minimiser les conséquences et rétablir les activités ou les opérations.

Les incidents de sécurité de l'information à portée gouvernementale sont déclarés conformément à la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale.